



Communiqué

Paris, le 15 Décembre 2010

Depuis quelques semaines, plusieurs comédiens qui ne sont pas membres de l'association "Les Voix", se sont prévalus de celle-ci pour négocier leur salaire auprès de leurs employeurs. Nous tenons à clarifier cette situation qui peut être préjudiciable et expliquer notre position sur ce point avant l'ouverture officielle de notre site internet en janvier 2011.

L'association professionnelle "Les Voix" est une association loi 1901. Elle n'est pas un syndicat, ni une agence de casting, ni une agence artistique.

Le règlement intérieur de l'association interdit à tout membre de négocier son contrat de travail et son salaire au nom de l'association.

A ce jour, l'association "Les Voix" a entamé un travail en concertation avec son environnement professionnel afin de participer à l'élaboration d'un modèle de contrat de travail pour la publicité. Ce travail est en cours et nous espérons qu'il portera ses fruits très prochainement.

Si à ce jour nous n'avons aucune grille tarifaire privée ou publique, nous avons aussi évoqué avec les producteurs et les agents artistiques, la possibilité de travailler à l'élaboration d'un barème, un outil d'aide à la décision sur la base des tarifs d'usage, comme cela se fait dans tous les pays, dans le respect du gré à gré et de la valeur de chaque artiste-interprète.

Outre notre volonté de rassembler les comédiens artistes-interprètes de la voix enregistrée, nous n'avons pas d'autre mission que de faciliter et simplifier nos relations avec notre milieu professionnel et ce, dans un esprit de partage et de respect des différents intervenants.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

LES VOIX

Association professionnelle des comédiens artistes-interprètes de la voix enregistrée

7/9 bis rue Roger Verlomme

75003 Paris

Site internet : www.lesvoix.fr

E-mail : contact@lesvoix.fr